

## **ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS**

### **Déclaration**

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à :

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme :
  - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
  - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
  - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
  - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

### **LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ**

#### **Avant la mobilité**

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

#### **Pendant la mobilité**

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

#### **Après la mobilité**

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

#### **LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE**

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.

- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.

- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

#### À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.

- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.

- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.

- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

*Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.*

*Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.*

*Représentant légal de l'institution*

*Jérôme Jacques*

Signature du représentant légal de l'institution

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

## 1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

### 1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

**Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage :**

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

**Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions :**

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

**Erasmus Action clé 3 (KA3):**

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération :

**1.2 Déclaration de Politique Erasmus : votre stratégie**

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus + ? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle ?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation<sup>1</sup> et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) des Sicaudières, situé à Bressuire dans les Deux-Sèvres en Nouvelle-Aquitaine, propose à ses étudiants des formations de l'enseignement supérieur par voie scolaire et par apprentissage. Ces formations regroupent :

- les métiers du laboratoire (BTS BioAc (Bioanalyses et Contrôles) et BTSA Anabiotec (Analyses Agricoles, Biologiques et Biotechnologiques)) ;
- les métiers de l'agriculture (BTSA Productions Animales et Licence professionnelle Productions

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : [https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area\\_fr](https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr)

Animales) ;

- les métiers de l'agroalimentaire (BTSA STA (Science et Technologie des Aliments))

Depuis 2017, notre établissement a renforcé la place de la coopération internationale en intégrant un plan de développement décennal dans le projet d'établissement. Pour réaliser ses objectifs, l'établissement a engagé de nouveaux moyens (décharge horaire, équipement, formations).

Le programme Erasmus+ est rapidement venu appuyer la nouvelle direction prise par l'établissement. Nous avons intégré un consortium (ELANNA = Erasmus + des Lycées Agricoles du Nord Nouvelle Aquitaine) d'établissements agricoles ayant validé un projet KA 102 pour la mobilité des apprenants infra-bac dès janvier 2018.

Nous avons pour ce consortium émis des demandes de mobilités pour élèves et personnels modestes et réalistes, adaptées à l'envergure et à l'expérience de notre établissement. Nous avons ainsi pu réaliser 110% des mobilités prévues. Notre participation à ce consortium va se poursuivre dans les années à venir.

Les mobilités entrantes et sortantes réalisées grâce au programme Erasmus + au cours des deux dernières années ont suscité un engouement fort auprès des apprenants et du personnel et permis de développer la connaissance d'Erasmus+ au sein de l'établissement.

Grâce à la charte Erasmus + pour l'enseignement supérieur nous souhaitons poursuivre le développement de la coopération internationale en suivant trois axes stratégiques :

#### 1/ Ouverture des mobilités entrantes / sortantes pour étudiants.

Le premier axe de notre stratégie internationale fait partie intégrante de deux des missions de l'enseignement agricole que sont l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et la mise en place d'échanges internationaux. Ces missions sont inscrites dans le Code Rural.

Toutes nos formations supérieures intègrent une période de stage professionnel en entreprise. Nous souhaitons offrir la possibilité à tous nos étudiants, comme c'est déjà le cas pour tous nos élèves, d'effectuer cette période de formation en milieu professionnel de 3 mois au sein d'une entreprise d'un pays étranger.

Nous sommes un établissement rural, éloigné des centres universitaires urbains. Néanmoins, il est primordial pour nous, d'offrir à nos étudiants les mêmes opportunités que n'importe quel autre étudiant. Notre démarche inclusive s'inscrit dans une volonté de permettre à un public ayant peu accès aux mobilités, pour des raisons géographiques, sociologiques ou économiques, de vivre une expérience à l'étranger.

Cette expérience sera pour eux l'occasion de développer leurs savoirs et compétences professionnelles, de poursuivre leurs études, d'améliorer leur employabilité à leur retour en France, et de s'ouvrir à l'Europe et au monde.

Au cours des prochaines années, avec la semestrialisation de toutes les formations supérieures de l'enseignement agricole prévue en 2024, nous souhaitons offrir la possibilité à nos étudiants d'effectuer un semestre d'étude dans un établissement partenaire étranger. Nous aimerions aussi accueillir des étudiants de notre partenaire dans notre établissement.

Cet axe vient s'inscrire dans l'action clé 1 du programme Erasmus+.

#### 2/ L'enrichissement des savoirs et compétences à travers les échanges entre personnels

A l'instar des étudiants, les missions de l'enseignement agricole visent à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des adultes et favoriser les échanges internationaux de personnels, qu'ils soient enseignants ou non enseignants.

De nombreux personnels de l'EPLEFPA des Sicaudières sont volontaires pour enrichir et partager leurs savoirs et leurs compétences à travers des échanges avec des établissements étrangers.

Nous souhaitons nous appuyer sur ces échanges pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur au sein de notre établissement.

Nos formations supérieures ont un ancrage fort avec le monde professionnel. En effectuant des périodes de mobilités à l'étranger, que ce soit pour enseigner dans un établissement ou bien se former en entreprise, nos enseignants ou membres du personnel pourront développer leurs compétences techniques, linguistiques et pédagogiques.

Dans le consortium Erasmus + infra-bac auquel nous avons participé, sur 12 établissements, nous avons été le seul à accueillir des professionnels étrangers. Cette expérience eut un impact fort sur l'ensemble des acteurs de l'établissement. Il est donc important pour nous de poursuivre cette démarche d'accueil et de diversifier cette fois-ci le public, à des enseignants et professionnels étrangers capables d'intervenir dans l'enseignement supérieur.

Cet axe appartient à l'action clé 1 du programme Erasmus+ et concerne tous les personnels intervenant auprès de nos BTS (voie scolaire et apprentissage) ainsi que tous les personnels de l'exploitation et des halls technologiques qui sont amenés à travailler avec nos étudiants.

#### 3/ L'internationalisation et l'échange de bonnes pratiques

Notre stratégie de développement de la coopération internationale pour l'enseignement supérieur implique tous les centres constitutifs de notre structure : le lycée, le CFA-CFPPA (Centre de Formation pour Apprenti - Centre de Formation Professionnelle Pour Adulte), ainsi que les pôles professionnels que sont les halls technologiques

agroalimentaires et notre exploitation agricole.

Les halls technologiques, plateforme pédagogique et professionnelle regroupant des ateliers de génie alimentaire et de génie industrielle, ont été construits en 2006. L'exploitation agricole va quant à elle connaître une réhabilitation de ses bâtiments avec la construction en 2021 d'une nouvelle bergerie, de nouvelles stations d'élevage et de nouveaux locaux pour accueillir apprenants et professionnels.

Cet axe qui s'inscrit dans l'action clé 2 du programme Erasmus+, vise à utiliser nos plateformes techniques pédagogiques comme lieu d'échanges de savoirs et compétences entre étudiants, professionnels et personnels français et étrangers.

Nous souhaitons donc au sein de l'EPLEFPA de Bressuire, obtenir la charte ECHE Erasmus + afin de mettre en place des projets innovants, fédérateurs et réalistes, s'inscrivant dans le futur programme. Ces projets nous permettront de poursuivre de manière progressive, l'internationalisation et la modernisation de notre établissement.

**Ajouter destinations européennes prioritaires, mobilités des personnels non enseignants.**

**Ajouter l'objectif de meilleure employabilité des étudiants**

**Ajouter ouverture MIC – mobilités entrantes et sortantes**

**Ajouter formations MOOC à distance**

**Ajouter l'intégration progressive des BTS dans le système LMD et travailler à la mise en place très progressive de mobilités d'études**

**Adopter progressivement les outils numériques de gestion de la mobilité**

**Ajouter l'adhésion à un consortium du SUP**

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

1/ Ouverture des mobilités internationales à destination de nos étudiants

Fort de la dynamique créée par notre participation réussie au consortium Erasmus + pour le public infra-bac et l'engouement suscité auprès de nos élèves, nous souhaitons offrir les mêmes possibilités d'expériences professionnelles à l'étranger à nos étudiants.

Nous souhaitons accentuer et consolider cette dynamique en intégrant un consortium Erasmus + d'établissements d'enseignement Supérieur en recherchant la cohérence, et la complémentarité avec les partenaires qui le constituent. Nous garderons le même état d'esprit que celui nous anime pour les mobilités infra-bac : des demandes réalistes en adéquation avec nos moyens et une priorité apportée à la qualité des mobilités d'étudiants et de personnels proposées.

Grâce à l'intégration progressive des BTS dans le système LMD, via la semestrialisation des formations, nous avons aussi pour objectif de proposer à nos étudiants des mobilités académiques à l'étranger. Nous sommes aussi très intéressés pour accueillir des jeunes européens ou du reste du monde dans nos filières pour y effectuer une mobilité académique.

2/ L'enrichissement des savoirs et compétences à travers les échanges entre personnels

Ce sont près de 30 membres du personnel (enseignants et employés des pôles professionnels) qui travaillent au sein de nos formations supérieures, à transmettre à nos étudiants leurs savoirs et compétences.

Les référentiels de ces formations sont en perpétuelle rénovation. Trois de nos formations en BTSA seront rénovées durant la période 2021-2027.

Nous souhaitons intégrer un consortium Erasmus + de l'enseignement supérieur afin de pouvoir profiter de mobilités sortantes à destination de nos personnels. Ces mobilités seront réalisées dans des entreprises ou établissements partenaires que nous connaissons et qui pourront partager leur expertise sur les points saillants des rénovations des filières.

Nous souhaitons aussi obtenir des mobilités entrantes pour professionnels, afin que les échanges ne s'arrêtent pas à la mobilité de nos personnels, mais que les experts étrangers qui ont reçu nos collaborateurs ou nos étudiants puissent se rendre dans nos locaux pour aider à l'implantation des savoirs transmis.

1/ L'internationalisation et l'échange des bonnes pratiques

- a) Nous avons depuis 2017 de nombreux échanges avec le SRUC (Scotland Rural Agriculture College). Notre coopération a permis de proposer à nos apprenants, des cours en ligne dispensés par le SRUC sur le bien-être animal.

Nous voulons approfondir notre coopération et déposer un projet Erasmus+ facilitant les échanges entre les professeurs et professionnels travaillant au SRUC et nos étudiants en BTS Productions Animales, sur la thématique des bonnes pratiques en termes de bien-être animal notamment dans la manipulation d'animaux d'élevage.

L'objectif final sera de coconstruire, grâce aux échanges entre étudiants, enseignants et professionnels, un module pédagogique dédié au bien-être animal. Ce module pourra ensuite être diffusé dans l'ensemble des établissements agricoles français.

La condition sine qua non pour la réalisation de ce projet sera le maintien du Royaume-Uni dans le programme.

Afin de prévenir toutes déconvenues, nous avons des partenaires au Danemark et en Allemagne qui pourraient être acteurs de ce projet.

- b) Notre établissement a aussi créé des liens en 2019 avec le JVCAF (Jiangsu Vocational College of Agriculture and Forestry) situé à Jurong en Chine.

Les échanges ont permis d'accueillir dans nos locaux en septembre 2019, un groupe de 7 étudiants chinois et un enseignant sur les problématiques de l'aménagement paysager. En décembre 2019 ce sont 6 enseignants chinois qui sont venus se former sur la problématique du développement du territoire.

En novembre 2019, notre directeur et notre responsable des relations internationales ont participé à une mission en Chine qui les a notamment amenés à visiter et rencontrer la direction du JVCAF.

La visite et les échanges en Chine ont permis de formuler des axes de coopération prioritaires. L'un d'entre eux repose sur le besoin côté chinois, de contenus pédagogiques sur la biosécurité appliquée aux ateliers agroalimentaires. Nous voulons partager avec nos homologues chinois, les bonnes pratiques enseignées et utilisées en France en nous appuyant sur nos halls technologiques comme plateforme pédagogique.

L'objectif final de ce projet sera la rédaction d'un module pédagogique portant sur la biosécurité dans les ateliers agroalimentaires qui sera diffusé dans tous les établissements concernés en Chine.

Le responsable du Bureau des Relations Internationales (BRI) de l'établissement, Max MONOT, a aussi la responsabilité, pour le compte du Ministère de l'Agriculture, du réseau nationale Chine de l'enseignement agricole. Son expérience, sa maîtrise du mandarin et son réseau institutionnel en France et en Chine sont de vrais atouts pour la réussite du projet.

Nous souhaitons, dans le cadre de ce projet, déposer un dossier MIC (Mobilités Internationales de Crédits).

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement ?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Nos objectifs pour les trois axes stratégiques peuvent paraître modestes, mais ils se veulent réalistes, réalisables et dimensionnés à la taille de notre établissement, avec une montée en puissance au cours de la durée du programme.

A travers la réussite de nos objectifs dans chaque axe stratégique nous pourrions atteindre les impacts souhaités, qui sont :

- le développement de la coopération européenne et internationale au sein de notre établissement
- l'augmentation du nombre d'étudiants et de personnels impliqués dans des actions Erasmus+

Voici plus en détails les objectifs, indicateurs et impacts prévus pour chaque axe stratégique.

1/ Pour le premier axe, notre objectif est d'offrir des opportunités de mobilités internationales professionnelles ou académiques à nos étudiants.

Nous souhaitons voir partir en mobilités professionnels, 10% de nos étudiants en voie scolaire durant les années 2021 et 2022, 15% les trois années suivantes et 20% de nos étudiants en 2026 et 2027.

L'indicateur évaluant la réussite quantitative de notre objectif proviendra du nombre de kit mobilités qui seront envoyés à notre consortium. Le nombre d'étudiants variera en fonction des effectifs des classes.

Les indicateurs qualitatifs seront évalués selon l'importance stratégique des structures d'accueil, les rapports et soutenances de stage effectués par nos étudiants et l'évaluation du travail par le maître de stage étranger.

Un autre indicateur qualitatif résidera dans le nombre d'étudiants défavorisés, ou porteurs de handicap qui auront bénéficié du programme, afin de vérifier l'effectivité de notre politique d'inclusion

Pour les mobilités académiques, à partir de 2024 nous aimerions qu'au minimum 5% de nos étudiants puissent faire un semestre d'étude à l'étranger chaque année. En mobilité entrante, nous aimerions accueillir de 2 à 4 étudiants chaque année.

Les indicateurs qualitatifs de la mobilité seront la validation du semestre, l'intégration à l'établissement, au pays, et la progression pédagogique de l'étudiant.

Un autre indicateur qualitatif des mobilités sera la mise en avant, sur les différentes plateformes de communication qui gravitent autour de notre établissement, des stages de nos étudiants :

- Nous rendrons l'utilisation de la plateforme dédiée aux mobilités internationales proposée par le Ministère de l'Agriculture, MoveAgri, obligatoire.
- Des articles dans la presse régionale quotidienne viendront mettre en avant l'expérience de nos étudiants.
- Nos étudiants seront mis en valeur sur le site internet et les réseaux sociaux de l'établissement.
- Une restitution sera organisée chaque année pour que les étudiants partis puissent présenter à leurs camarades leurs expériences.

Nous croyons que toutes ces mises en lumière permettront de donner confiance à nos jeunes et d'attirer toujours plus de candidats potentiels à une ouverture à l'étranger.

2/ Notre objectif concernant le deuxième axe est l'actualisation et l'acquisition de nouvelles compétences et de nouveaux savoirs pour nos personnels intervenant en filières supérieures. Nous souhaitons offrir la possibilité à un ou deux membres du personnels, chaque année l'opportunité de se former à l'étranger.

Pour l'accueil d'enseignants ou professionnels étrangers, nous espérons accueillir à minima une délégation par an.

L'indicateur de réussite quantitative proviendra du nombre de kit de mobilités envoyés à notre consortium.

Un indicateur permettant de mesurer l'impact qualitatif des mobilités aussi bien entrantes que sortantes, sera la création de séquences pédagogiques consacrés aux thèmes des échanges. Leurs intégrations dans les nouveaux référentiels et leur diffusion potentielle vers d'autres établissements agricoles intéressés, confortera l'impact positif de ces projets.

Tout comme pour le premier axe, un indicateur qualitatif des échanges sera la mise en avant des mobilités, sur les différentes plateformes de communication utilisées par l'établissement.

3/ Notre objectif concernant le troisième axe est la mise en œuvre des projets évoqués ci-dessus.

Pour quantifier le travail réalisé, le nombre de mobilités entrantes et sortantes réalisées ainsi que leur progression au cours des années 2021-2027 sera un indicateur clé.

De manière qualitative, les indicateurs permettant d'évaluer le travail réalisé comprendront, dans un premier temps, la validation des projets de partenariats d'échanges de pratiques.

Dans un second temps, la publication des modules pédagogiques rédigés conjointement entre les acteurs des deux pays, validera les échanges. Leur intégration aux référentiels des formations concernés certifiera leur qualité.

Ces projets permettront à nos étudiants, enseignants et membres du personnel d'acquérir une expérience professionnelle factuelle, reconnue et qui sera positive pour l'évolution de leur carrière.

En faisant participer nos partenaires professionnels locaux à ces projets, nous renforcerons nos liens avec eux, nous leur permettrons d'avoir une ouverture internationale et nous assurerons une de nos missions premières qu'est la formation pour tous. L'ouverture internationale leur permettra de tisser des liens avec des professionnels étrangers et de développer de nouvelles opportunités professionnelles.

Lors des temps forts de ces projets, la mise en avant faite dans les médias engendrera des retombées positives sur la dynamique internationale de l'établissement et du territoire.